

CLUB NAUTIQUE DES SALETTES - SECTION KAYAK - SAISON 2022

REGLEMENTATION AUX SORTIES NON ENCADREES RESERVEES AU NIVEAU PAGAIE VERTE

(Uniquement les pagaies vertes, afin de stimuler les nouveaux arrivants de passer leurs niveaux)

Sorties en KAYAK de MER hors encadrant des jours préétablis. (Les Lundis-Mercredis-Vendredis & Samedis)

A l'initiative d'un **kayakiste licencié** au club nautique des Salettes, maîtrisant les prérogatives comme indiquées dans le « **Passeport Pagaies Couleurs** » et détenteur du niveau de la « **Pagaie Verte** » se déclare comme responsable de la sortie & du coup **Chef de Sortie**. Ce dernier devra s'acquitter d'une formation préalable à la sécurité Kayak en mer, auprès de George PIN qui sera la personne référente et certifiée dans ce domaine.

LES SORTIES KAYAK HORS ENCADRANT

Seront autorisées sous réserve des conditions énumérées ci-dessous.

A savoir : En matinée de 9H00 à 12H00 et ou en après-midi de 12H00 jusqu'à 18H00 à la belle saison...

A partir de 2 kayakistes et plus, **tous détenteurs du niveau de la pagaie verte**, sous la responsabilité d'un

« **Chef de sortie** » formulant la demande la veille et sous réserve d'une prévision météorologique clémente, au

Vice-président de la section kayak : **Patrick GANTER** Tél. **06.41.22.83.46**.

patesganter@gmail.com

Ou au président du club nautique : **Jean BAZET**

Tél. **07.61.93.12.94**.

jean.bazet.simoni@free.fr

Les Conditions météo comme indiquées dans le Passeport Pagaies Couleurs. « Vers la pagaie bleue. » « Je suis confirmé pagaie verte et je peux naviguer en mer par vent établi de Force 3 avec présence de vagues »

Le « **Chef de sortie** » devra avant le départ, consulter la météo affichée à la Capitainerie du port, en tenant compte des vents en rafales jusqu'à Force 3 et ainsi décider d'annuler la sortie en dernier recours.

La sortie pourra s'effectuer, dans la mesure où les personnes citées plus haut, pourront se rendre disponibles le jour de la sortie demandée, donnant son accord au **Chef de sortie**, tout en prenant connaissance des noms et du nombre de kayakistes l'accompagnant. La navigation se fera impérativement en binômes ou toujours groupé, permettant une intervention rapide, suite à un dessalage de l'un ou l'autre des kayakistes

L'une des deux personnes ayant donné son aval à la sortie, assurera la sécurité à terre, pour une éventuelle intervention en mer, par l'utilisation du zodiac « la castagnole » en cas d'extrême nécessité.

Le **Chef de sortie** devra indiquer la direction de la sortie à la personne assurant la sécurité à terre et s'y tenir impérativement, zone limitée à **l'Est** par la plage de l'Almanarre et à **l'Ouest** par le Port des Oursinières

Les kayakistes sortants devront être tous équipés, selon la réglementation en vigueur. (Code du Sport)

A savoir : Le port obligatoire de la jupe et du gilet équipé d'un sifflet, chaque embarcation devra être équipée d'une écope reliée à cette dernière par un bout suffisamment long. *(à vérifier avant chaque sortie)*

Pour le « Chef de sortie » : il devra se munir du sac étanche de premier secours, d'un « gilet encadrant », d'une pagaie de secours 2 brins, d'une pompe à eau, d'un téléphone dans une pochette étanche.

La sortie devra être notifiée dans le « **classeur kayak vert** » par le **Chef de sortie** et complétée dans son ensemble, des indications demandées sur la « **fiche de sortie** » avant le départ du groupe. Déposer le classeur à vue, sur le caisson vert situé dans le parc à embarcations, côté kayaks.

Au retour : le « **Chef de sortie** » avisera par téléphone, la personne ayant assuré la sécurité à terre, du bon déroulement et du retour de tous les participants à cette même sortie.

Les kayakistes du jour, rinceront tout le matériel à l'eau claire et participeront au rangement de leur embarcation et du matériel emprunté au club, signaleront sur la feuille de sortie, toutes anomalies du matériel emprunté à la section Kayak du club nautique, comme il se doit pour toutes sorties.

Le **chef de sortie** s'assurera de la pose de l'antivol sur les kayaks & fermeture à clef du parc et du vestiaire.

***Les kayakistes dérogeant à ces prérogatives seront exclus des sorties non encadrées.**

Fait à Carqueiranne le 27/12/2021 – Modifié le 08/02/2022 – Patrick GANTER Vice-Président